

ENTRÉE

Pour entrer en Espagne, vous devez tenir compte de deux principaux aspects : être muni d'un passeport ou document de voyage en vigueur, et ne pas faire l'objet d'une interdiction d'entrée expresse.

Conditions d'entrée: motif du voyage, conditions de séjour, ressources économiques, assurance maladie.

Visa: document dont ont besoin les ressortissants de certains pays pour entrer et séjourner en Espagne.

- Vous devrez le solliciter avant votre arrivée en Espagne auprès de l'Ambassade ou auprès du Consulat espagnol dans votre pays d'origine.
- Payer un droit de visa

Vous avez droit à un avocat et à un interprète.

DURÉE DE SÉJOUR LÉGAL EN ESPAGNE : SÉJOUR ET RÉSIDENCE.

Durée de séjour légal en Espagne:

- Avec un visa : durée indiquée sur le visa
- Sans visa : durée maximale de 90 jours sur une période de 180 jours

Passé ce délai, vous devrez accomplir les démarches afin d'obtenir l'un des permis qui vous autorise à pouvoir résider légalement en Espagne, tels que:

Permis:

1/ Séjour pour études : séjournier en Espagne plus de 90 jours pour des activités d'études.

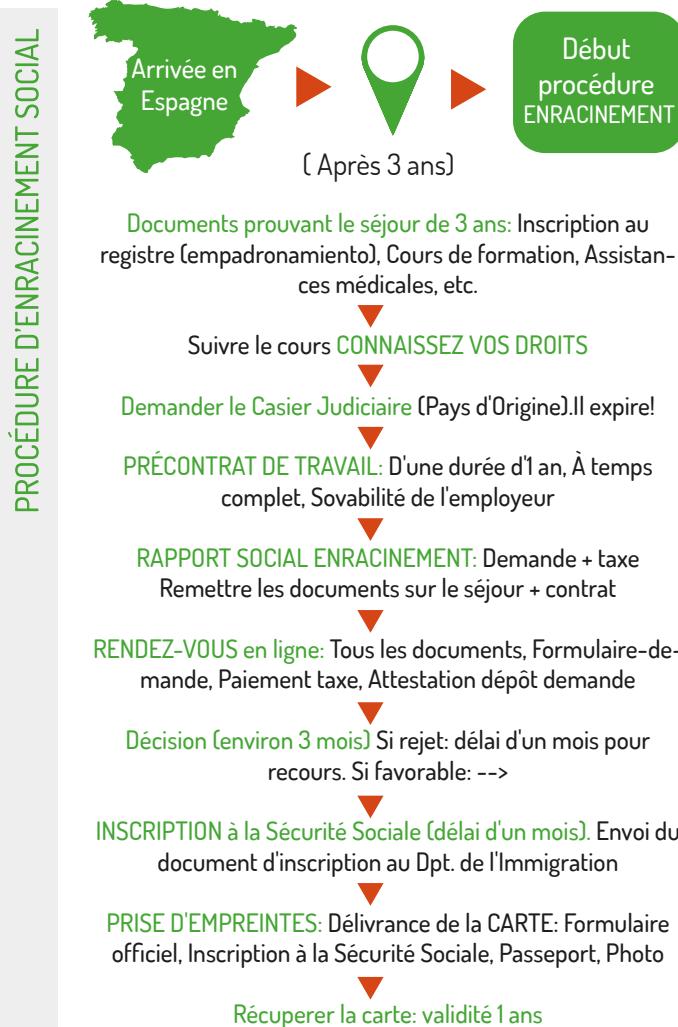
2/Circonstances exceptionnelles: Enracinement social, familial, et professionnel ou raisons humanitaires

* Travail: Les permis mentionnés ci-dessus incluent une autorisation de travail. Dans le cas contraire, une autorisation de résidence et de travail sollicitée dans le pays d'origine sera nécessaire.

MA FAMILLE PEUT-ELLE ME REJOINDRE ?

Droit général des étrangers: vous pourrez rejoindre votre conjoint ou partenaire analogue, enfants (âgés < 18 ans ou souffrant d'un handicap et les descendants âgés > 65 ans). Durée selon le permis du regroupant.

Régime communautaire: vous pourrez rejoindre votre conjoint ou partenaire analogue, enfants (âgés < 21 ans ou souffrant d'un handicap et les descendants ou autres membres de la famille à charge.



VOUS POURREZ SOLICITER LA PROTECTION INTERNATIONALE SI

Vous vous trouvez en dehors de votre pays et vous avez des craintes fondées d'être persécuté en raison de : votre race, votre religion, votre nationalité, vos opinions politiques, votre appartenance à un groupe social déterminé, selon votre genre ou orientation sexuelle. OU VOUS AVEZ PEUR de perdre votre vie.

PRÉSENTEZ LA DEMANDE D'ASILE AUPRÈS DES

Postes frontières d'entrée sur le territoire espagnol, ports et aéroports ; centres d'asile et de refuge (Oficinas de Asilo y Refugio, OAR); Bureaux des Étrangers (Oficinas de Extranjeros); Commissariats de Police autorisés; centres de détention des étrangers (Centros de Internamiento de Extranjeros, CIE).

À MADRID : en vous rendant personnellement à la Brigade Provinciale de l'Immigration et des Frontières (Brigada Provincial de Extranjería y Fronteras, Avenida de los Poblados, n°51, de 9h00 à 15h00).

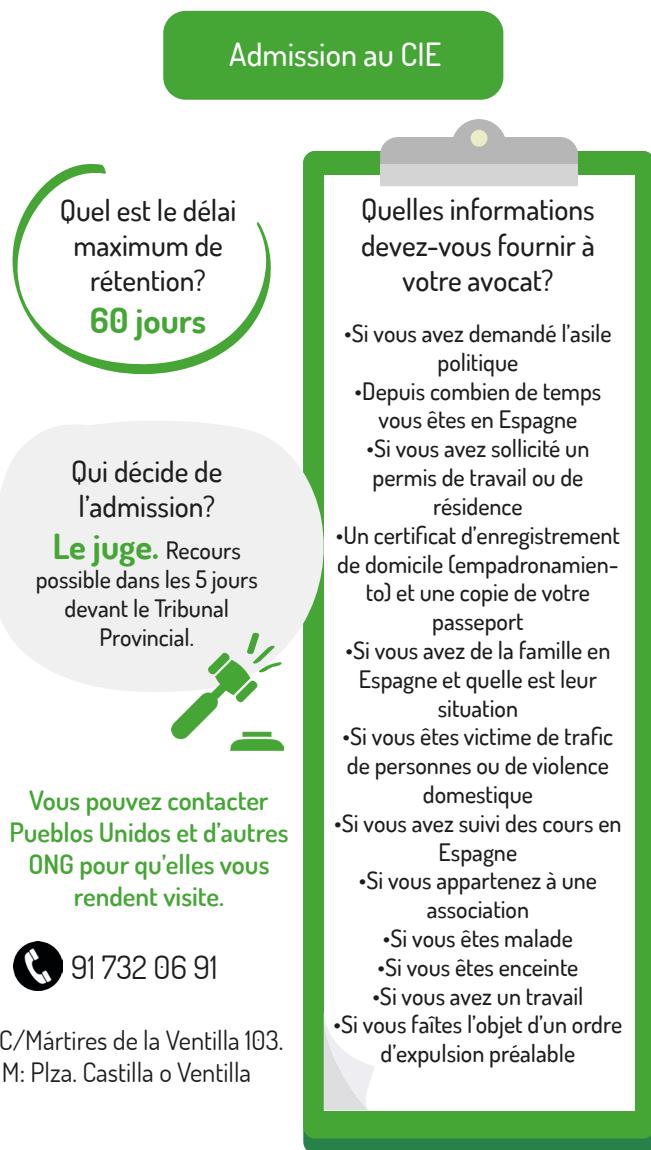
DROITS DU DEMANDEUR D'ASILE

Demeurer en Espagne jusqu'au traitement de votre demande, Assistance juridique gratuite, À un interprète , Être reconnu formellement comme demandeur de la protection internationale, Soins médicaux, Accès aux aides sociales prévues pour les demandeurs de la protection internationale.

EN CAS DE RECEVABILITÉ... phase d'instruction

Délai de six mois (ou trois en cas d'urgence). Durant toute la procédure vous bénéficierez d'une autorisation temporaire de résidence et de travail (une fois que vous avez la deuxième carte rouge), que vous devrez renouveler tous les 6 mois jusqu'à la décision définitive. Si celle-ci est favorable, la protection internationale vous sera accordée :

- VOUS NE POURREZ PAS être reconduit ni expulsé.
- VOUS POURREZ: Séjourner en Espagne ; y résider et travailler de façon permanente ; accéder aux services publics et aux prestations publiques et sociales.
- Vous aurez DROIT À la libre circulation; des documents d'identité et de voyage, etc.



GUIDE JURIDIQUE



Informations utiles pour étrangers en Espagne:
demande de résidence, procédure d'asile,
procédure disciplinaire, centre d'internement
pour étrangers ("CIE").